Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-150-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER JUILLET 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Avis de la Communauté d'agglomération sur le projet de parc photovoltaïque Crucey II porté par la société EDF Renouvelables

Rapporteur : Jean BARTIER
N°CC2024-150

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**77**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2024, le 1er juillet, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 25 juin, s'est réuni à Brezolles sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX); M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Jean-Pierre FROGER (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) . M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Jean-Marie BUTHON (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Albert ROUILLARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-150-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) .

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) donne pouvoir à M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à Dominique GARNIER (LOUVILLIERS EN DROUAIS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIIPPE (DREUX) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-150-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Il a été exposé que,

La société EDF Renouvelables porte un projet d'extension de son parc photovoltaïque de Crucey, dit Crucey II. Le projet se situe sur la friche militaire de l'ancienne base de l'OTAN, propriété du Conseil Départemental d'Eure et Loir, sur les communes de Crucey-Villages et de Maillebois. Il est localisé dans la continuité du parc photovoltaïque Crucey I, construit en 2011 (cf. carte en annexe).

Le projet de développement Crucey II, s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. En effet, le plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté par le conseil communautaire du 21 novembre 2022, conformément au schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), prévoit une évolution de la couverture des besoins en énergie du territoire. A l'horizon 2050, ce dernier devra pouvoir couvrir plus de 90 % de ses besoins en énergie par une production renouvelable, contre environ 10 % aujourd'hui.

Le tableau suivant indique les surfaces occupées et les puissances électriques des deux parcs :

Dénomination	Crucey I	Crucey II	Total
Surface (ha)	130	78,5	208,5
Puissance électrique (MWc)	60	80,7	140,7
Production GWh	60	83	143

La puissance installée permettra d'atteindre l'objectif de production d'énergie renouvelable du PCAET, soit 140 GWh pour la filière photovoltaïque à l'horizon 2050.

Entre 2018 et 2023, le projet a donné lieu à une démarche d'information et de concertation auprès des habitants des communes d'implantation et d'acteurs locaux particulièrement concernés (exploitants agricoles du voisinage, conseils municipaux des deux communes d'accueil…). En décembre 2022, il a reçu un avis favorable du comité départemental des énergies renouvelables (CDENR).

La mise en service du parc Crucey II est envisagée en 2027.

***VU** les codes de l'Environnement L122-1 et R122-7 ;*
***VU** l'article L 222-26 et R. 229-51 à R.221-56 du code de l'environnement relatifs aux Plan Climat Air Energie Territorial ;*
***VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,*
***VU** la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;*
***VU** la délibération du 2 février 2020 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;*
***VU** le schéma Régional d'Aménagement de Développement et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Centre Val de Lore approuvé par arrêté préfectoral du 4 février 2020 ;*
***VU** la stratégie Nationale Bas Carbonne adoptée par décret du 21 avril 2020 ;*
***VU** le schéma Régional d'Aménagement de Développement et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Normandie approuvé par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 ;*
***VU** l'avis de consultation publié dans l'Echo Républicain le 9 août 2022 ;*
***VU** la délibération du 23 mai 2022 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial après prise en compte des observations de personnes publiques associées ;*
***VU** la délibération n°2022-248 du conseil communautaire du 21 novembre 2022 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 ;*
***VU** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable du 30 mai 2024.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable sur le projet d'extension du parc photovoltaïque Crucey II porté par la société EDF Renouvelables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-150-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :10/07/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 10/07/2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**